

**DIRECTION PRÉVENTION ET PROTECTION DE LA SANTÉ**  
**Veille et sécurité sanitaires**

Le Directeur général adjoint en charge de la  
Direction Prévention et Protection de la Santé

à

Madame la Préfète de la Sarthe

Nantes, le **28 AVR. 2016**

**Objet : Dossier d'autorisation au titre de l'article L.214 du code de l'environnement.**  
**Projet de zone commerciale Le Mans – Yvré l'Evêque.**

Veillez trouver, ci-joint, copie de l'avis transmis à la Direction départementale des Territoires de la Sarthe (DDT) dans le cadre du dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement pour le projet Béner au Mans.

Avec les précisions demandées et engagements attendus, l'Agence Régionale de Santé est donc favorable au projet « Béner » sous réserve de l'engagement de M. le Président du Mans Métropole :

- que la conduite de l'actualisation des études de vulnérabilité, actée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2015, soit menée dans les délais les plus brefs et, dans toute la mesure du possible, bien avant la fin 2017, en lui rappelant qu'aucun retard ne sera tolérable ;
- qu'il engage, dès à présent, des démarches et procédures en vue de la création d'une retenue ; les délais nécessaires au montage du dossier et à son instruction pouvant être significatifs, il importe de démarrer ce projet afin de réduire, autant que faire se peut, l'écart temporel entre la mise en activité de la zone et la création de la retenue.

Il est indispensable qu'un suivi particulier de la prise en compte par la collectivité des exigences associées à cet avis soit réalisé de manière régulière.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez nécessaire.



Christophe DUVAUX